

ANNEXE No 3

M. BARKER.—Je partage entièrement les idées de M. Lennox et de M. Crothers, et je ne veux pas me permettre une répétition inutile; ils ont exposé le cas tout à fait comme je le comprends. Le public désire une enquête. Très bien, ayons une enquête, mais n'ayons pas une enquête que les inculpés seront seuls à diriger.

M. WILSON.—Je pense que nous devons nous limiter à ce qui nous est soumis et ne pas nous écarter de l'ordre de renvoi. Cet ordre de renvoi dit que nous devons nous enquérir des allégations et des accusations portées par Hugh D. Lumsden contre une partie du personnel du chemin de fer Transcontinental. On prétend que la Commission ou le gouvernement est responsable? Je ne vois pas qu'il soit aucunement fait mention de la moindre accusation contre le gouvernement ou la Commission elle-même; je ne vois pas qu'ils soient le moins inculpés. S'il y avait des accusations à porter contre le gouvernement, contre un membre du gouvernement ou contre la Commission, elles auraient dû l'être à la Chambre. Le seul devoir de ce comité est de s'enquérir des accusations de M. Lumsden contre une partie de ses ingénieurs. C'est ma manière de voir.

Le PRÉSIDENT.—Je partage entièrement les idées de M. Wilson. C'est l'attitude que j'ai déjà prise, et je serais par conséquent en faveur de poser à M. Lumsden quelques questions. S'il désire être représenté par un conseil, nous serons très heureux de nous rendre à son désir. Mais je pense que nous devrions assermenter M. Lumsden et entendre ce qu'il a à dire relativement à ces accusations. Nous serons alors en état de déterminer s'il est désirable de retenir les services d'un autre conseil.

M. LENNOX.—Je propose de soumettre une motion à ce sujet. Je propose que nous ne puissions pas cette enquête plus avant jusqu'à ce qu'il ait été décidé comment cette enquête sera conduite et les accusations prouvées, si toutefois elles peuvent l'être.

M. MACDONALD.—Je propose en amendement, appuyé par M. Clarke, que le comité entende d'abord la déposition de M. Lumsden, et qu'il se réserve ensuite le droit de décider si M. Lumsden ou toute autre personne doit être représentée par un conseil.

M. WILSON.—"A la suite de la déclaration de M. Lumsden qu'il ne désire pas de conseil", voulez-vous ajouter cela, M. Macdonald.

M. MACDONALD.—Bien, c'est entendu, je suppose. Je proposerai, M. le Président, que le comité procède à l'audition de la déposition de M. Lumsden, et qu'à la suite de cette audition, étant donné le désir exprimé par M. Lumsden de ne pas être représenté par un conseil, il détermine les personnes qui doivent être représentées par un conseil, afin de constater tous les faits.

La question est mise aux voix par le Président.

M. LENNOX.—Un instant, M. le Président, il est difficile de savoir exactement où nous en sommes. M. Macdonald a proposé par surprise ce qu'il appelle un amendement. Je pense que cet amendement a été proposé avant que ma motion eût été appuyée de sorte qu'il est assez difficile de savoir où nous en sommes.

M. MACDONALD.—Y a-t-il quelqu'un pour appuyer votre motion?

M. LENNOX.—Je le pense.

Le PRÉSIDENT.—S'il n'y a pas de motion, il ne peut pas y avoir d'amendement, et vous ne pouvez pas, par conséquent, voter sur l'amendement.

M. LENNOX.—Je vais mettre ma question par écrit.

M. MACDONALD.—M. Lumsden, qui est la cause de cette enquête, comparait devant le comité, et il semble qu'il soit prêt à tout raconter, et il dit: "Je ne désire pas de conseil, je suis prêt à parler."

M. CROTHERS.—Il n'est pas inculpé.

M. MACDONALD.—Je ne vois pas pourquoi il faudrait supposer que la Commission devrait prendre fait et cause pour les ingénieurs que visent les accusations, plutôt que pour M. Lumsden; la Commission est impartiale, et les parties intéressées sont à son emploi; c'est le devoir de la Commission d'arrêter les responsabilités, si toutefois il y a responsabilité. Les accusations de M. Lumsden sont dirigées contre certains ingénieurs du personnel, et jusqu'à ce que nous connaissions la nature de ces